



NON A LA REMISE EN CAUSE DU PARITARISME

Déclaration préalable aux CAPA et FPMA des 16 et 17 juin Demande d'audience au rectorat

Pour les mutations comme pour l'ensemble de leur carrière, les personnels veulent le respect de règles, fixes, équitables et transparentes, définies en concertation avec leurs représentants. Il s'agit là d'un acquis social majeur dont le respect est une garantie contre l'arbitraire.

Aujourd'hui, en informant les professeurs individuellement de leur affectation dès le 2 juin, donc avant la tenue des CAP et des FPMA les 16 et 17 juin, le Rectorat remet en cause le rôle des Commissions Paritaires.

Les commissaires paritaires sont les représentants du personnel, leur contrôle sur les opérations de mutation (comme sur les autres actes importants de gestion des carrières) est une garantie contre les erreurs ou l'arbitraire de l'administration.

C'est cette garantie pour les salariés que l'administration cherche à remettre en cause en contournant le rôle des commissaires paritaires.

De nombreux personnels ont par ailleurs observé par eux-mêmes le manque d'intérêt de ce dispositif qui leur donne une information incertaine 14 jours avant les commissions, et éventuellement de fausses bonnes nouvelles, sur lesquelles ils ne peuvent bâtir aucun projet ni prendre aucune décision dans l'attente du résultat définitif.

Ce dispositif, dit de « mobilité », est donc non seulement une atteinte profonde au paritarisme, mais aussi une source de confusion pour les personnels.

A terme, il s'agit bien d'instaurer un système dans lequel les mutations pourraient être, dans « l'intérêt du service », régies par l'administration sans les élus des personnels avec le risque de donner un rôle accru des chefs d'établissement dans le « recrutement » des personnels.

Les organisations syndicales soussignées rappellent la demande unitaire faite au Rectorat lors de la Commission des certifiés du 16 avril 2009 de ne pas communiquer le projet de mouvement intra avant la tenue des CAP et FPMA. Elles dénoncent l'absence d'inflexion de l'administration sur ce sujet, et demandent à être reçues par la rectrice au plus vite, afin de faire le bilan de ce mouvement intra-académique.

Concernant la tenue de ces CAP et FPMA nous réitérons notre souhait que le mouvement se déroule dans les conditions les plus favorables aux personnels, dans le respect du barème et du paritarisme :

améliorations possibles du projet de mouvement, attributions des postes dont la libération sera connue au moment de la commission....